



**DEMANDE DE SUBVENTION POUR
RAVALEMENT DE FACADES (2021-2024)**

Réservé à l'Administration

N° déclaration préalable :

Date de demande de DP :

N° Dossier demande subvention :

Date de demande de subvention :

Périmètre ABF : OUI NON

Date de la DAACT :

A remplir par le demandeur :

• Demandeur :

- Monsieur/Madame (si plusieurs demandeurs, préciser sur papier libre)

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Tel domicile :

Adresse mail :

Agissant en qualité de (entourer la bonne proposition) :

- Propriétaire
➤ Titulaire d'un compromis de Vente
➤ Représentant d'une copropriété (bien préciser l'ensemble des propriétaires)

- Désignation du bâtiment :

Adresse : N° Rue

à 62500 SAINT-OMER

Référence cadastrale :

Si des travaux ont déjà été réalisés sur le bâtiment, préciser leur nature, leurs dates, ainsi que les aides reçues à cette occasion :

.....

Destination de l'immeuble (entourer la bonne proposition) :

- Logements
- Logements avec commerces au RDC (voir conditions d'octroi de subvention dans ce cas dans le règlement) :

- Projet conformément à la déclaration préalable de travaux : (reproduire le tableau sur feuille libre si besoin)

Nature des travaux	Entreprise	Montant Hors Taxes	T.V.A.	Montant Toutes Taxes Comprises
TOTAL				

- Pièces à fournir (voir règlement d'attribution des subventions), le tout en 2 exemplaires :

- Le présent imprimé de demande de subvention complété et signé ;
- Le règlement signé ;
- Les devis détaillés obtenus par les entreprises ;
- Le justificatif de propriété ;
- Si société, extrait K-bis ;
- En cas de copropriété, le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant voté les travaux en copropriété, ainsi que l'attestation de quote-part, fournie par le syndic
- Le Relevé d'Identité Bancaire ;
- Le dernier avis d'imposition si vous sollicitez une majoration de l'aide.

- Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande de subvention;
- s'engage à respecter le règlement d'urbanisme et le règlement d'attribution des subventions pour ravalement de façades de la Ville de Saint-Omer;
- s'engage à faire une demande d'autorisation de voirie au moins 15 jours avant le début des travaux, qui sera exonérée de redevances d'occupation;
- à faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits au registre du Commerce ou au registre des Métiers ;

J'ai pris connaissance du règlement d'attribution de l'aide au ravalement de façade :

- En cas de non-respect du règlement, la ville se réserve le droit de rejeter ma demande de subvention.
- En cas de non-respect de l'autorisation d'urbanisme (travaux différents, réalisation partielle des travaux...) ou de travaux mal réalisés, la subvention opération façades pourra être minorée ou annulée.
- Si je n'achève pas les travaux au cours de la période d'application du taux de subvention sollicité, ma subvention peut être minorée ou annulée,

A, le

Signature

DOSSIER A RETOURNER AU SERVICE URBANISME/FONCIER EN DEUX EXEMPLAIRES

Service Urbanisme/Foncier de la Ville de Saint-Omer

16 rue Saint-Sépulcre

62500 SAINT-OMER

Pour tous renseignements :

cellule-urbanisme@ville-saint-omer.fr

Tél : 03-21-12-83-02